



## **Orchestre philharmonique de Calgary**

### **Présentation écrite au Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

#### **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2016**

**Le 5 août 2015**

#### **Sommaire**

Un des plus grands orchestres du Canada, l'Orchestre philharmonique de Calgary (OPC) compte 66 musiciens à temps plein et présente plus de 80 concerts payants et 20 concerts des étudiants par année, le tout avec un budget d'environ 12 millions de dollars. L'OPC attire des professionnels hautement qualifiés dans la région et ceux-ci sont essentiels à la réussite de nombreux autres projets communautaires, car ils agissent à titre d'enseignants dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans de nombreuses écoles de musique. Ils constituent une ressource précieuse pour les systèmes scolaires.

L'Orchestre philharmonique de Calgary demeure libre de dettes. Toutefois, il a été sérieusement touché par la récession actuelle et la perte du financement provenant habituellement du secteur privé et du secteur des entreprises, et l'on ne voit pas la lumière au bout du tunnel. En moyenne, environ 16 % du budget d'exploitation de l'OPC provient de subventions des trois ordres de gouvernement; c'est beaucoup moins que ce que reçoivent la plupart des autres orchestres au pays. Habituellement, l'OPC réussit à combler cet écart de revenu grâce à des collectes de fonds. Cependant, compte tenu de la récession actuelle qui sévit en Alberta, cette option n'est plus réaliste.

Un soutien accru et équitable de la part du gouvernement fédéral, par l'entremise de Patrimoine canadien, permettrait à l'OPC d'élargir son champ d'activité et de tirer parti de ses activités qui contribuent immédiatement à l'économie nationale.

La bonification des incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à augmenter leurs dons et l'amélioration du programme de financement de contrepartie pour favoriser la constitution de fonds de dotation entraîneront un plus grand soutien de la part du public et permettront de stabiliser immédiatement et à plus long terme la santé financière de l'OPC et de toutes les organisations artistiques du pays.

#### **Recommandations :**

1. Assurer le respect de l'engagement financier annoncé par le Conseil des arts du Canada.
2. Utiliser une partie des fonds supplémentaires pour contrer les inégalités historiques en matière de financement fédéral.



3. Offrir des incitatifs fiscaux aux Canadiens pour les encourager à augmenter leurs dons.
4. Améliorer le programme de financement de contrepartie pour favoriser la constitution de fonds de dotation.

## Introduction

Une des pierres angulaires de la communauté artistique de Calgary depuis 1955, l'Orchestre philharmonique de Calgary se produit devant plus de 100 000 clients chaque saison et est l'orchestre attiré de l'Opéra de Calgary, du Concours international de piano Honen et de l'Alberta Ballet. Un des plus grands orchestres du pays, l'OPC compte 66 musiciens à temps plein et présente plus de 80 concerts payants et 20 concerts des étudiants par année, le tout avec un budget d'environ 12 millions de dollars.

Les musiciens de l'OPC sont également une ressource essentielle pour la communauté. Les membres de l'orchestre agissent à titre d'enseignants dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans de nombreuses écoles de musique. Ils constituent une ressource précieuse pour les systèmes scolaires. L'OPC attire des professionnels hautement qualifiés dans la région et ceux-ci sont essentiels à la réussite de nombreux autres projets communautaires.

Le Programme de sensibilisation et d'éducation Calgary Philharmonic Orchestra Everywhere répond aux besoins de 20 000 autres membres de la communauté et étudiants, de la maternelle au secondaire. En janvier 2016, l'OPC a lancé le programme PhilharmoniKids qui offre une programmation musicale après les classes aux enfants qui fréquentent des écoles ayant des besoins élevés en matière de soutien social.

L'Orchestre philharmonique de Calgary demeure libre de dettes. Il évite habituellement les déficits d'exploitation et conserve une réserve de liquidité raisonnable. Toutefois, au cours des deux dernières saisons, l'OPC a dû réagir à la baisse soudaine et précipitée du prix du pétrole sur lequel repose la majeure partie de l'économie de la province. L'OPC a été sérieusement touché par la récession actuelle et la perte du financement provenant habituellement du secteur privé et du secteur des entreprises, et l'on ne voit pas la lumière au bout du tunnel. En moyenne, environ 16 % du budget d'exploitation de l'OPC provient de subventions des trois ordres de gouvernement; c'est beaucoup moins que ce que reçoivent la plupart des autres orchestres au pays. Habituellement, l'OPC réussit à combler cet écart de revenu grâce à des collectes de fonds. Cependant, compte tenu de la récession actuelle qui sévit en Alberta, cette option n'est plus réaliste.

Pour que l'Orchestre philharmonique de Calgary continue de servir les besoins plus généraux de la communauté et qu'il constitue une facette importante de la qualité de vie qu'offre la ville, le gouvernement doit équilibrer le financement qu'il offre à tous les orchestres du pays.

## Réponses aux questions précises du Comité des finances

***Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens en général – et certains groupes en particulier, comme les chômeurs, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées – à maximiser, de la manière qui leur conviendrait, leurs contributions à la croissance économique du pays?***

L'Orchestre philharmonique de Calgary est le plus important employeur du secteur artistique de l'Alberta, ce qui rapporte des avantages directs à la communauté et à l'économie, mais aussi des avantages indirects, notamment les artistes hautement qualifiés qui appuient les organisations qui ne pourraient pas attirer elles-mêmes cette main-d'œuvre spécialisée. Le respect de l'engagement financier annoncé par le Conseil des arts du Canada et la distribution équitable de ces fonds partout au pays permettra à l'OPC de demeurer financièrement stable et de participer à la croissance de l'économie nationale.

***Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes – de toutes les régions et de tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays?***

Un soutien accru et équitable de la part du gouvernement fédéral, par l'entremise de Patrimoine canadien, permettrait à l'OPC d'élargir son champ d'activité et de tirer parti de ses activités qui contribuent immédiatement à l'économie nationale. La bonification des incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à augmenter leurs dons et l'amélioration du programme de financement de contrepartie pour favoriser la constitution de fonds de dotation assureront un avenir stable pour l'OPC et de nombreuses autres organisations artistiques du pays.

***Quelles mesures fédérales feraient en sorte que les collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada permettent à leurs résidents de contribuer comme ils le souhaitent à la croissance économique du pays et aux entreprises de prendre de l'expansion, de prospérer et de s'assurer une clientèle nationale et internationale afin de contribuer à la croissance économique?***

La bonification des incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à augmenter leurs dons et l'amélioration du programme de financement de contrepartie pour favoriser la constitution de fonds de dotation entraîneront un plus grand soutien de la part du public et permettront de stabiliser immédiatement et à plus long terme la santé financière de l'OPC et de toutes les organisations artistiques du pays. Un incitatif fiscal pour encourager les dons et la possibilité d'amasser des fonds par l'entremise de fonds de contrepartie sont probablement les meilleurs outils financiers dont dispose le gouvernement fédéral pour stabiliser le secteur artistique à but non lucratif et accroître l'impact économique à long terme du secteur au Canada.



**Recommandations :**

1. Assurer le respect de l'engagement financier annoncé par le Conseil des arts du Canada.
2. Utiliser une partie des fonds supplémentaires pour contrer les inégalités historiques en matière de financement fédéral.
3. Offrir des incitatifs fiscaux aux Canadiens pour les encourager à augmenter leurs dons.
4. Améliorer le programme de financement de contrepartie pour favoriser la constitution de fonds de dotation.

